

Foi de psy !

Matthieu Langeard
Psychothérapeute

J'ai été très intéressé par l'article du 22 mars 2007 de l'hebdo chrétien *La vie* intitulé « *La dérive des médecins de l'âme* » : au sein du mouvement catholique charismatique des Béatitudes, « *des médecins, des psychologues, mais aussi de simples membres de la communauté y accueillent les âmes pour des sessions de guérison intérieure (...)* ». On y parle de « *gestion des émotions* » et d'explications simples « *aux problèmes psychologiques de chaque homme : tout [est] relié au spirituel.* » L'article fait référence à une quarantaine de plaintes déposées auprès d'associations, par des familles ou d'anciens membres : « *nous avons été manipulés, infantilisés, au point de finir complètement déstructurés.* » Ils dénoncent des « *abus de pouvoir et des ruptures familiales.* » Le terme de « *confusion* » revient comme un leitmotiv, et même la captation financière est présente dans leurs griefs.

Les pratiques de guérison de cette communauté sont basées sur la doctrine du fondateur, frère Ephraïm, alliant « *psychologie, spiritualité et anthropologie chrétienne* ». Celui-ci se présente comme thérapeute et évoque dans ses livres son « *expérience clinique* ». La référence au diable se révèle omniprésente, « *pour Yves Brault, psychothérapeute [membre de l'Association d'analyse psycho-organique (AAPO)] qui a étudié la question du psycho-spirituel aux Béatitudes au sein d'une unité de recherche menée par l'Institut de science et théologie des religions (ISTR), « l'utilisation que Bernard Dubois, pédiatre, [autre théoricien du mouvement] fait du diable dans ses écrits relève de la manipulation (...). Il tente de faire le tri entre les cas psychiatriques et les cas d'infestation maligne, avec, pour unique critère, celui de sa propre subjectivité. On est clairement dans la prise de pouvoir sur l'autre. » »*

Les conseils de l'Eglise !

Dans un rapport de 2005, une Commission épiscopale de l'Eglise catholique française mettait déjà en garde les évêques contre ces dérives et évoquait « *les principales conséquences de la confusion du psychologique et du spirituel* » dans certaines communautés :

- « *La place importante, donnée à la guérison, ou prise par elle, nuit à la liberté requise normalement pour adhérer aux finalités spirituelles ou religieuses de la communauté.* »
- « *L'intégration [dans ces communautés] se réalisant parfois par le biais de la fragilité de l'individu, l'espace de liberté de ce dernier se trouve restreint (...).* »
- « *Le transfert affectif sur la personne du responsable, non identifié, ni remis en cause, renforce une dépendance incontrôlée et infantilisante.*»

Conséquence : « *Il faut interdire qu'une personne exerce envers une autre une fonction de thérapeute et une fonction spirituelle (...).* »

Des enjeux politiques...

Remarquons que, sous la plume du journaliste, les responsables de ces communautés se prévalent, pour dériver, de leurs titres de médecin ou de psychologue. A cet éclairage, le projet du Docteur Accoyer, actuel Président de l'Assemblée nationale, de réserver notre titre de psychothérapeute aux seuls médecins et psychologues pour lutter contre les dérives sectaires semble bien dérisoire... Comme le dit Bernard Ugeux, théologien, directeur de l'ISTR, « *ne s'improvise pas accompagnateur qui veut. Il faut soi-même être suivi, savoir se remettre en question et connaître ses failles, pour ne pas projeter ses propres attentes affectives sur l'autre. Sinon, le risque est de créer une relation de dépendance, dans laquelle l'accompagnateur infantilise ou séduit celui qu'il aide.* »

Certes, la réalité est plus complexe, mais l'idée est là : un désir de rigueur, une prudence, et un besoin propre à la psychothérapie analytique de maintenir ouvert un espace de questionnement. Or non seulement l'apprentissage de ce savoir-être n'est pas au programme des Universités, mais les beaux diplômes, l'attitude scolaire nécessaire pour les décrocher, peuvent être défavorables au développement de ces qualités.

L'Association d'analyse psycho-organique est-elle concernée ?

Oui ! Pour réglementer la profession, il est souhaitable que les pouvoirs publics s'intéressent au fonctionnement de nos associations de psychothérapeutes. Au mieux, ils sélectionneront celles qui ont une approche scientifique - construite et transmissible - et une organisation claire. Il me semble donc assez urgent, et finalement bénéfique, de faire plus avant un travail de clarification des places. Pour cela, nous pourrions avoir intérêt à lire, et relire, les conseils de l'épiscopat français !

Collègues, thérapeutes, formateurs, superviseurs, patients, clients,... Par la pluralité des places possibles, notre association professionnelle est un vrai chaudron d'où sortent des situations relationnelles variées ! La plupart d'entre nous sont arrivés à la psychothérapie, et ensuite à l'Ecole française d'analyse psycho-organique, par leur propre trajectoire de vie, leur propre souffrance psychique - c'est ce qui fait d'ailleurs toute la pertinence de nos profils professionnels. Mais nous avons tout intérêt à nous laisser questionner par les problèmes qu'évoque avec bon sens la Commission épiscopale : notre guérison est intimement liée à notre processus de formation et donc ensuite à notre adhésion à l'association.

Quid de notre liberté alors que c'est par notre fragilité que nous avons rejoint ces organismes professionnels ? Le « *transfert affectif* » sur les personnes des formateurs et superviseurs - qui dans certains cas ont aussi été nos thérapeutes - est-il « *identifié* » et facile à « *remettre en cause* » ? Ont-ils la bienveillance de se laisser désidéaler, de se soumettre à ce processus nécessaire pour que s'instaure une relation d'adulte à adulte, seule façon de ne pas faire comme Cronos : dévorer ses enfants au fur et à mesure qu'ils naissent pour ne pas risquer d'être détroné !

Quoi qu'il en soit, l'amélioration de notre règlement intérieur nous a permis de clarifier - non sans mal - les places interpersonnelles en séparant plus nettement les relations commerciales (thérapie, formation, supervision). Un travail reste à faire au niveau inter-institutionnel pour favoriser l'indépendance de l'association. Je remercie les membres de notre CA de s'être enfin attelés à cette tâche difficile, et en particulier notre courageuse présidente, Mireille de Laportalère.

Foi de psy !

Au-delà de ces enjeux, ce qui m'intéresse dans l'article de *La vie* c'est qu'il soulève la question de la confusion possible entre la place de psychothérapeute et de guide spirituel. Or il me semble que ce risque est minimisé quand le thérapeute est au clair avec la culture religieuse qui a façonné son langage - i.e. sa psyché. Le fait d'avoir travaillé sur ses croyances et ses appartenances transmises et/ou acquises, me semble très déconfusionnant. D'une part le thérapeute est alors moins susceptible d'être « agit » trop massivement, et inconsciemment, par ces questions pendant les séances, d'autre part il peut accompagner plus librement ses patients quand ils visitent ces régions essentielles.

Si j'ai éprouvé moi-même le besoin de me focaliser un long moment de ma vie sur une pratique et des recherches théoriques au champ assez clairement défini de la psychothérapie, si j'y ai trouvé un humanisme puissant, j'ai aussi ressenti les limites de cette région d'expérience. J'ai finalement reconnu ma soif d'une autre forme d'espérance, en lien avec ma communauté religieuse d'origine et sa tradition. Aujourd'hui, je suis heureux d'avoir dans ma vie un espace d'élaboration de ma foi clairement séparé de ma pratique professionnelle, avec ses propres références, sa propre culture, ses propres réseaux. La (re)découverte d'un autre champ lexical que celui de la psychothérapie a aussi été très ressourçant ! Cette appartenance renouvelée m'a aussi révélé le sens de cette affirmation longtemps restée mystérieuse : « *Le contraire de la dépendance n'est pas l'autonomie mais la co-dépendance.* »

Paris, le 26 septembre 2007